

INTERVENTION D'ALAIN BEXON AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 9 AVRIL 2015

Il y a donc deux principaux problèmes soulevés par les opposants au sujet du centre des Congrès.

- Le problème inhérent à son emplacement.
- Et celui relatif à son utilité qui peut justifier ou non son coût.

Je ne vais pas me lancer ici dans une interprétation de la loi littoral. Plutôt que la lettre, je préfère évoquer l'esprit général du projet.

Pour expliquer mon vote, je vais surtout parler de l'emplacement et de l'architecture.

Je rappelle que nous avons suggéré en 2014, lors de la campagne électorale, le site du parking de la préfecture avec un principe architectural similaire mais un style différent. Un niveau en superstructure et des niveaux en infrastructure dont un nombre de parkings adaptés au projet. Nous aurions privilégié un financement privé.

Il faut reconnaître aux architectes de SNOHETTA, qu'ils sont passés maîtres dans l'art du camouflage, qu'il soit réel mais aussi virtuel...

Vu du ciel, à l'instar des hangars d'aéroports militaires, on verra bien un "fragment de paysage"! Mais vu du sol, à hauteur d'homme, la vision sera tout autre ! On pourra se croire devant l'entrée d'un supermarché. Si le projet se réalisait, il serait bien d'alléger l'effet de masse trop importante que donne les façades vitrées.

Toutefois dans un souci d'objectivité, il convient de relativiser l'impact visuel du projet depuis le lac et même depuis l'Impérial. Un petit montage respectant les proportions permet de comparer les deux grands projets du moment, celui du Crédit Agricole et celui qui nous préoccupe ce soir. **Le CESC est au moins 10 fois moins visible !**

Beaucoup d'autres points me laisse dubitatif, il y a certes eu une étude d'impact, mais qui relève plutôt de l'état des lieux que d'une véritable prise en compte dans ce secteur de ce nouvel équipement. L'étude d'impact signale l'existence de parkings, y compris les parkings privés de l'église Sainte Bernadette.

Mais aucun parking supplémentaire n'est prévu ! A ce propos il convient de rappeler la jurisprudence récente concernant le projet de mosquée des Fins (permis de construire annulé plusieurs fois pour cause de parkings insuffisants) .

Au lieu de faire disparaître les nombreux arbres du site, pourquoi ne pas construire sur le parking actuel de l'Impérial d'une surface comparable et ainsi

économiser le coût du foncier permettant d'assumer un coût supplémentaire dû à la construction des stationnements nécessaires au centre des Congrès.

Et puis, nous souhaiterions conserver la Villa le Sud avec sa charmante colonnade. S'il ne s'agit pas d'une architecture grandiose, elle demeure un témoignage de toutes ces villas annéciennes sacrifiées les unes après les autres mais aussi d'une ambiance unique si chère aux cœurs des amoureux d'Annecy, aux écrivains et aux peintres...

On peut vraiment regretter que face à une opposition importante de la population, il n'y ait pas eu plus de concertation et **au moins** quelques concessions. Le financement de ce projet sera tout de même assuré par ces citoyens !

On nous dit que le centre de Congrès n'a pas comme finalité d'être financièrement rentable étant donné qu'il s'agit d'abord d'un équipement public, mais qu'il est là pour générer 40 millions d'euros/an de recettes indirectes, on aimerait bien le croire et en avoir l'assurance...

Mais pourquoi n'a-t-on pas associé financièrement le tissu économique privé à ce projet qui est fait pour lui ?

On veut forcer les communes à fusionner en supprimant des dotations si elles ne le font pas ou en prenant prétexte d'économies à faire, et d'un autre côté on nous présente cette dépense comme essentielle, pourquoi pas ? Mais il nous manque des éléments convaincants pour en être certains.

Bref, devant trop d'incertitudes, je ne peux approuver en l'état ce projet. Par conséquent je voterai contre les résolutions 16 et 17.

A.Bexon

9-04-2015

06 09 14 42 61